

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024070502

Séance du 05/07/2024

Référence
2024070502

Objet de la délibération
AUTORISATION DE MONSIEUR LE MAIRE A SOLLICITER UNE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION "PLAN ARBRES EN HAUTS DE FRANCE"

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
20	14	19

Date de la convocation
29/06/2024

Date d'affichage
29/06/2024

Vote
A l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 09/07/2024

Et

Publication ou notification du :
09/07/2024

L' an 2024 le 5 Juillet à 18 heures, le Conseil Municipal de notre Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DE RECEPTION DE LA MAIRIE sous la présidence de Thierry ROLLAND, Maire.

Présents : Mmes : BONNEEL Audrey, CARPENTIER Florine, FLEUROUX Stéphanie, HARDY Nicole, POULAIN/DEFFRENNES Brigitte, PROUVEUR/LOZINGUEZ Aurore MM : DEFFONTAINE Bernard, DUPAS Philippe, FOUQUART Paul, JOLY Julien, LIEVAIN Michel, REFFAS Alain, ROLLAND Thierry, SELOSSE Olivier .

Excusés : DE LA BARRE DE NANTEUIL Christian ayant donné procuration à ROLLAND Thierry, LEBRUN Nathalie ayant donnée procuration à DEFFONTAINE Bernard, JONVILLE Yves ayant donné procuration à PROUVEUR Aurore, FAUCHILLE Patrice ayant donné procuration à BONNEEL Audrey, D'HULST Thierry ayant donné procuration à FLEUROUX/TORCK Stéphanie.

Absent non excusé : LEPERS Jean-Pascal

Objet de la délibération : AUTORISATION DE MONSIEUR LE MAIRE A SOLLICITER UNE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION "PLAN ARBRES EN HAUTS DE FRANCE"

Vu la délibération du délibération n° 2022.01058 de la commission permanente du Conseil Régional des Hauts-de-France prise en réunion du 28 juin 2022,

Dans le cadre du projet de restructuration du complexe sportif, une micro-forêt sera plantée en 2025 en son sein sur le foncier communal identifié. Cet aménagement permettra de créer un îlot de fraîcheur sur le complexe sportif, un espace de biodiversité et l'amélioration du cadre de vie. Ces plantations participeront également à la lutte contre le réchauffement climatique, au stockage de carbone.

Cette micro-foret sera un support de sensibilisation active pour les habitants et particulièrement pour les enfants de la commune à l'importance de la forêt pour l'équilibre de la vie sur terre, à la biodiversité. Cette micro-forêt pourra également servir de support pédagogique aux élèves des établissements scolaires environnants.

En ce sens, la commune souhaite solliciter le Plan Arbres Hauts-de-France afin de pouvoir bénéficier de subventions pour le financement de ce projet.

En effet, la Région Hauts-de-France peut intervenir financièrement à hauteur de 90 % des plants et fournitures (protections, paillage, tuteurs), dépense plafonnée à 10€/plant.

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le dispositif « Plantations sur propriétés publiques » du « plan Arbres en Hauts-de-France » de la Région Hauts-de-France pour le motif explicité dans la présente délibération.

- d'accepter à communiquer sur la contribution du projet « plan Arbres en Hauts-de-France ».

- d'assurer la pérennité des engagements mis en place et l'entretien des aménagements réalisés.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 05/07/2024
Le Maire,

Thierry ROLLAND



La secrétaire de séance,

Aurore PROUVEUR/LOZINGUEZ

